

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 12/09/2023

L' an 2023 et le 12 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Petite salle Villeneuve sous la présidence de BOISSONNOT Alain Maire

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, LANCELOT Isabelle, VALET Isabelle, MM : BEAUVAIS Adrien, GLETTY Benoît, HURSON Nicolas, LECHAUVE Thierry, PAPIN Moïse, PAULET Jérôme
Absent(s) : Mme MOUSSEAUX Dominique, M. COULON Denis

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 12

Date de la convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE

le : 14/09/2023

et publication ou notification

du : 14/09/2023

Secrétaire de séance : M. GLETTY Benoît

SOMMAIRE

- ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023
- TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE TROGLODYTIQUE ET DES CAUTIONS DES SALLES COMMUNALES
- TRAVAUX SALLE VILLENEUVE : POSE D'UNE BAIE COULISSANTE
- AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE : SUSPENSION DES TRAVAUX

réf : D2023 043 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020-025 du 26 mai 2020 portant création de trois postes d'adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 12 juin 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 7 août 2023,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint prend rang à la suite des adjoints en fonction,

Article 2 : Procède à la désignation du nouvel adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : **Monsieur HURSON Nicolas**

Nombre de votants : **12**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **12**

Nombre de bulletins blancs et nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **10**

Majorités absolue : **6**

A obtenu :

- **Monsieur HURSON Nicolas : 12 voix**

Article 3 : Monsieur HURSON Nicolas est désigné en qualité de 3ème adjoint au maire.

A l'unanimité (**pour : 12** contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2023 044 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Subvention n° 4 :

Association Sportive et Culturelle de Souzay-Champigny (A.S.C.S.C.) : 700 €

à l'unanimité

Mme DUCCESCHI Eliane, Présidente de l'association, ne prend pas part au vote.

- Subvention n° 3 :

Club des aînés : 500 €

à l'unanimité

- Subvention n° 2 :

Comité des fêtes de Souzay-Champigny : 700 €

à l'unanimité

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 de la section de fonctionnement au budget primitif de l'exercice 2023.

A l'unanimité (**pour : 12** contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2023 045 - TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE TROGLODYTIQUE ET DES CAUTIONS DES SALLES COMMUNALES

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27/07/2023 fixant les tarifs des salles communales,

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de délibérer également sur le tarif de location de l'espace troglodytique pour les soirées et sur les montants des cautions, applicables à partir du 15 septembre 2023 (sauf pour ceux qui ont déjà réservé à ce jour).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

ESPACE TROGLODYTIQUE

MOTIFS DE LOCATIONS : SOIREE

- COMMUNE : 70 €

- HORS COMMUNE : 100 €

CAUTIONS

GRANDE ET PETITE SALLE VILLENEUVE

- Caution pour les cas de dégradation, casse, perte et/ou vol : 350 €
- Caution pour le nettoyage des locaux : 50 €

ESPACE TROGLODYTIQUE

- Caution pour les cas de dégradation, casse, perte et/ou vol : 100 €
- Caution pour le nettoyage des locaux : 50 €

A l'unanimité (**pour : 12** contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2023 046 - TRAVAUX SALLE VILLENEUVE : POSE D'UNE BAIE COULISSANTE

Madame BONNEAU Isabelle, adjointe au maire, présente à l'Assemblée les devis suivants pour la fabrication et pose d'une baie coulissante, à l'entrée de la grande salle Villeneuve, en vu du confort et des économies d'énergie :

- Eric DALLANCON, 4 rue de la Chesnaie à DISTRE (49400) pour un montant de 2 200.00 € HT, soit 2 640.00 € TTC : Structure bois, panneaux bas pleins, panneaux haut plexiglas
- Ets CLIN, 94-96 Rue de Rouen à SAUMUR (49400) pour un montant de 2 612.36 € HT, soit 3 134.83 € TTC : Alu, panneaux bas pleins, haut verre sécurité
- Ets CLIN, 94-96 Rue de Rouen à SAUMUR (49400) pour un montant de 1 817.30 € HT, soit 2 180.76 € TTC : Alu, panneaux intérieurs pleins

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de Eric DALLANCON, 4 rue de la Chesnaie à DISTRE (49400) d'un montant de 2 200.00 € HT, soit 2 640 € TTC.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 21318 de la section dépenses d'investissement du budget primitif 2024.

A l'unanimité (**pour : 12** contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2023 047 - AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE : SUSPENSION DES TRAVAUX

Afin de poursuivre les travaux d'amélioration énergétique et au vu de la stabilité de l'école, Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de renforcer les fondations par injection de résine.

A cet effet, il présente l'estimatif du cabinet d'Architecture AGENCE 3D - 23 Avenue Jean Boutton 49130 ANGERS - pour un montant de 80 832.50 € HT, soit 96 999.00 € TTC.

Monsieur le maire propose de suspendre les travaux afin que le budget nous permette le financement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de suspendre les travaux de l'école pour le moment.

A l'unanimité (**pour : 12** contre : 0 abstentions : 0)